L'authentification à nos services

Vos outils en libre-service

Obtenir un UNIP (employé)

Code d'accès oublié?

UNIP/ mot de passe oublié?

Changer son UNIP/ mot de passe

MODIFIER mon 2e facteur A2F

Questions de vérification

Désactiver temporairement A2F

Inscrivez vos questions de vérification pour pouvoir bénéficier des outils en libre-service.

L'authentification à deux facteurs (A2F)

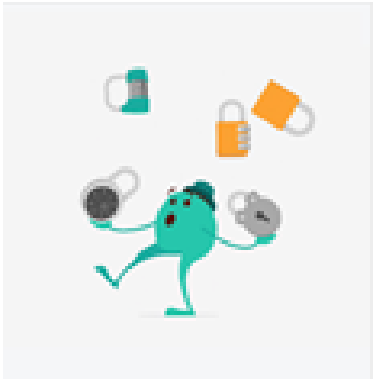


Responsables informatiques dans les unités

Page d'information sur la sécurisation des comptes à hauts privilèges "ca-unité" par l'authentification forte (A2F)

Vous n'avez pas trouvé de réponse à votre question dans nos FAQs ? Communiquez avec notre équipe via notre formulaire d'aide, notre clavardage ou par téléphone au 514-343-7288.

Lexique de l'authentification à l'UdeM



Code d’accès : c’est votre identifiant unique octroyé à la création de votre compte UdeM. Jumelé à un mot de passe UNIP, le code d'accès vous permet d’accéder aux plateformes et outils informatiques de l’Université de Montréal (Mon UdeM, Centre étudiant, VPN, Office 365, StudiUM, etc.).

Mot de passe UNIP : L'UNIP est un mot de passe **personnel** qui vous permet, jumelé à votre code d’accès, d'accéder aux systèmes informatiques de l'Université de Montréal. **Votre UNIP/mot de passe est strictement confidentiel. En aucun cas vous devez le communiquer à qui que ce soit.**

Questions de vérification : Questions de vérification désigne l’application web avec laquelle les membres actifs de la communauté de l’UdeM peuvent gérer leurs questions et réponses personnelles de sécurité. Vos réponses aux questions de vérification vous permettront de vous réattribuer un mot de passe en ligne en cas d’oubli ultérieur, et ce de manière autonome 24/7.

Matricule : Le matricule est votre numéro de dossier étudiant ou employé à l’UdeM.

2e facteur d’authentification : c’est 2e validation distincte de votre identité, en plus de votre mot de passe UNIP. Inscrivez ou modifiez la méthode 2e facteur qui vous convient ici.

Comment s'authentifier ?

Comment s'authentifier

L'authentification se compose d'un code d'accès et d'un mot de passe UNIP.

Pour accéder aux services informatiques et aux applications sécurisées de l'UdeM, vous devrez toujours vous authentifier avec votre code d'accès et votre UNIP.

Lorsque A2F sera activée sur votre compte, une validation de votre identité par votre 2e facteur **pourrait** vous être demandée, selon vos habitudes de connexion. (environ aux 30 jours)



Code d'accès = code utilisateur = login

Mot de passe = UNIP

A2F = Validation de votre identité avec votre 2e facteur

Vous avez accès aux services en ligne UdeM

Votre UNIP est strictement confidentiel. En aucun cas vous devez le communiquer à qui que ce soit.

Quelles sont les règles de validation de l'UNIP / du mot de passe ?

Règles de validation de l'UNIP / du mot de passe

Pour ne pas être rejeté par les mécanismes de validation des différents systèmes informatiques, votre mot de passe doit répondre aux critères ci-dessous:

L'UNIP / mot de passe doit :

• Être original et ne pas être formé à partir d'informations personnelles, telles le nom, le prénom ou le code d'accès;
• Comporter 8 caractères;
• Être différent des mots de passe précédents (25 derniers mots de passe);
• Contenir au moins trois des quatre groupes de caractères suivants :
  ◦ Caractères minuscules de a à z non accentués;
  ◦ Caractères majuscules de A à Z non accentués;
  ◦ Chiffres de 0 à 9;
  ◦ Caractères spéciaux.

L'UNIP / mot de passe ne doit pas
• Contenir des espaces ou des caractères accentués; • Contenir les caractères spéciaux suivants : !, *, #, @, <Échap>, $, le tiret - , les guillemets " et les deux-points :

Recette mnémotechnique

On peut choisir une phrase facile à retenir et conserver le premier caractère de chaque mot.

Exemple :

Chaque année, Noël tombe le 25 décembre.
CaNtl25d

Pour obtenir un UNIP rapidement ou désactiver temporairement l'authentification forte (A2F) : Questions de vérification

Choisir et répondre aux questions de vérification vous permettra, lors d'un oubli ultérieur, de réinitialiser en ligne et de façon autonome votre UNIP/mot de passe et de désactivé temporairement l'authentification forte (A2F). Simple. Sécurisé. Rapide.

Avez-vous choisi vos Questions de vérification ?

Pour plus d'informations...

Qu'est ce que l'application Questions de vérification ?

Questions de vérification désigne l'application web avec laquelle les membres actifs de la communauté de l'UdeM peuvent gérer leurs questions et réponses personnelles de sécurité. Il s'agit d'un niveau de sécurité additionnel permettant d'accéder au Libre-service *Mot de passe oublié et au Libre-service Je veux désactiver temporairement l'authentification forte (A2F).*

Questions de vérification est un module de l'application *Mon accès UdeM* disponible sur *MonUdeM.*

Pourquoi dois-je compléter mes questions de vérification ?

Les questions de vérification offrent un niveau de sécurité qui vise à garantir votre identité. Choisir ses questions et ses réponses de vérification permet l'accès aux outils du Libre-service en ligne. Lors d'un oubli de votre UNIP/mot de passe ultérieur ou une situation d'urgence A2F, vous pourrez réinitialiser en ligne et de façon autonome votre UNIP/mot de passe ou désactiver temporairement A2F.

Pour accéder au Libre-service mot de passe oublié ou désactiver temporairement A2F, vous devrez d'abord répondre correctement à trois de vos questions personnelles de vérification.

Si vous **n'avez pas choisi** vos questions de vérification et vos réponses, lors de l'oubli de votre mot de passe, vous recevrez un courriel avec un mot de passe temporaire. Vous ne pourrez utiliser **qu'une seule fois** le Libre-service mot de passe oublié, **et ce, seulement si** vous avez une adresse de courriel personnelle inscrite dans nos dossiers. (étudiants). Si vous ne répondez pas à ces critères, consultez les informations ci-dessous, en fonction de votre statut à l'UdeM :

- Si vous êtes étudiant, candidat ou diplômé, communiquez avec le Centre de services des TI.
- Si vous êtes employé ou retraité, soumettez ce formulaire.

Qui peut accéder à l'application Questions de vérification ?

Tout utilisateur peut saisir ses questions et réponses de vérification ici.

Lors de la personnalisation de votre UNIP/mot de passe temporaire, vous serez dirigé automatiquement vers l'application *Questions de vérification.* ***Profitez-en pour choisir immédiatement*** vos questions et réponses de vérification, vous pourrez ainsi accéder au Libre-service mot de passe oublié ultérieurement.

Ces services ne sont pas offerts aux personnes détenant un compte Invité institutionnel ou invité non-institutionnel.

Comment accéder à l'application Questions de vérification

L'application *Questions de vérification* est accessible par ***Mon UdeM Mon accès UdeM***

Comment inscrire ou modifier ses questions et réponses de vérification

En quelques minutes, vous pouvez choisir ou modifier vos questions et réponses de vérification.

Des questions de vérification vous sont offertes. Vous devez en sélectionner 5 et répondre à chacune d'entre elles. Les réponses doivent comporter entre 2 et 50 caractères. De plus, les questions et les réponses doivent être différentes les unes des autres.

Vous pouvez accéder en tout temps à *Questions de vérification* et modifier vos questions personnelles autant de fois que vous le désirez.

FAQ mot de passe/UNIP

Un outil d'auto-attribution mot de passe/UNIP **AVEC** carte UdeM valide est disponible, selon votre statut.

J'ai oublié mon code d'accès, comment puis-je le récupérer?

- Le code d'accès attribué à un étudiant est valide tant que ce dernier est inscrit à un programme ou un cours à titre d'étudiant de l'Université de Montréal.
- Le code d'accès attribué à un employé est valide tant que ce dernier est reconnu par la Direction des ressources humaines comme étant un employé actif à l'Université de Montréal.
- Dans les autres cas, le code d'accès est valide pour une période d'un an et renouvelable sur demande. Il s'agit d'un compte invité.

En cas d'oubli de votre code d'accès, vous pouvez utiliser l'application suivante:

Récupérer son code d'accès

Je suis étudiant, comment puis-je obtenir un UNIP / mot de passe ?

Le Bureau du registraire attribue un UNIP / mot de passe provisoire au candidat qui a complété une demande d'admission en ligne.

Si c'est la première fois que vous soumettez une demande d'admission et que vous n'avez jamais étudié ou travaillé à l'UdeM; vous recevez un UNIP temporaire par courriel dans les jours suivants le dépôt et le paiement en ligne de votre demande d'admission.

Si vous avez déjà reçu ces renseignements, mais que vous les avez égarés, vous pouvez obtenir un nouvel UNIP / mot de passe en communiquant avec le Centre de services des TI.

Comment le changer ?

Lors du premier branchement, l'étudiant doit changer son UNIP temporaire par un UNIP personnel qui lui donnera accès à son dossier.

Je suis employé, comment puis-je obtenir un UNIP / mot de passe ?

Pour obtenir un UNIP/mot de passe, veuillez compléter le formulaire de la DRH .

Je suis étudiant et j'ai oublié mon UNIP / mot de passe

- **Candidat** (futur étudiant ayant déposé une demande d'admission) : communiquez avec le Centre de services des TI.
- **Étudiant** et dont le dossier comporte suffisamment de renseignements personnels : S'auto-attribuer un UNIP / mot de passe en ligne.

- **Diplômé qui détient une carte UdeM valide** et dont le dossier comporte suffisamment de renseignements personnels : S'auto-attribuer un UNIP / mot de passe en ligne.

Si l'outil Oubli du mot de passe/UNIP ainsi que l'auto-attribution ne fonctionne pas, veuillez procéder comme ci-dessous :

- **Étudiant :** Communiquez avec le Centre de services des TI.
- **Stagiaire postdoctoral** : contactez la Faculté des études supérieures et postdoctorales à l'adresse courriel suivante : stagiairespostdoc@umontreal.ca
- **Diplômé qui souhaite s'inscrire aux services du CÉSAR** et dont le dernier trimestre d'inscription remonte à deux ans et moins, veuillez communiquer directement avec le CESAR .

Résidents en médecine : contactez votre personne ressource ou écrivez à l'adresse suivante : etudesmedicalespostdoc@umontreal.ca.

Consultez la liste des personnes ressource par département.

Je suis employé et j'ai oublié mon UNIP / mot de passe

Pour remplacer un UNIP/mot de passe oublié, veuillez utiliser l'outil **Oubli du mot de passe/UNIP** ou l'auto-attribution avec votre carte UdeM valide.

Pour accéder à l'outil Oubli du mot de passe/UNIP :

1. Allez à Mon portail UdeM;

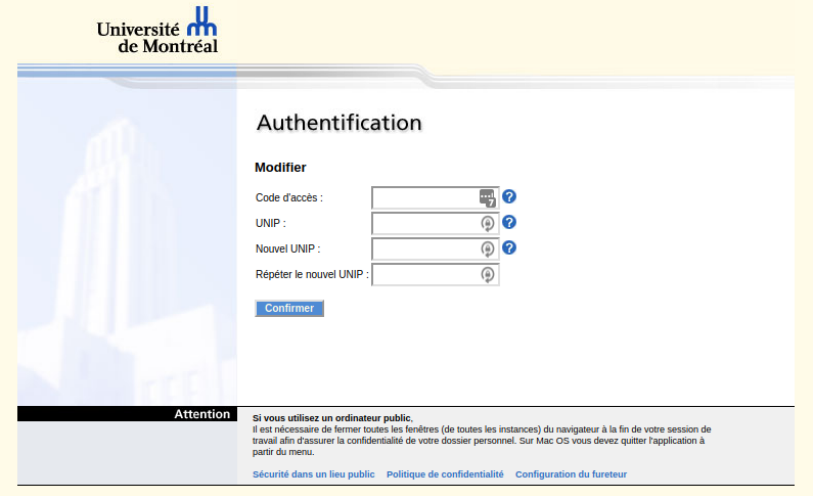
2. Dans la section de droite, sur la ligne UNIP/Mot de passe, cliquez sur **Oublié.**

Pour accéder à l'outil d'auto-attribution d'un mot de passe/UNIP, cliquez ici.

Vous pouvez également soumettre votre demande aux Ressources Humaines en remplissant leur **formulaire en ligne.**

Comment puis-je changer mon UNIP / mot de passe?

1. Cliquez sur
2. Dans la nouvelle fenêtre, complétez les champs requis :



Note importante : vous devez effectuer le changement de mot de passe lorsque vous êtes sur le campus et branché sur le réseau UdeM ou en utilisant une connexion si vous êtes à l'extérieur du campus afin de permettre sa synchronisation.

Un UNIP/mot de passe demeure valide pour une durée maximale de 6 mois.

Pourquoi devrais-je utiliser l'application Questions de vérification ?

En utilisant l'application Questions de vérification, vous bénéficierez d'un niveau de sécurité accrue visant à garantir votre identité lors de l'auto-attribution en ligne d'un UNIP / mot de passe.

Fonctionnement
Des questions de vérification vous sont présentées. Vous devez en sélectionner cinq (5) et répondre à chacune d'entre elles. Trois (3) de ces questions devront être répondues correctement pour permettre l'auto-attribution d'un UNIP / mot de passe.

Vous souhaitez sélectionner vos questions dès maintenant? Questions de vérification.

Auto-attribution d'un UNIP / mot de passe

- Si vous avez complété vos questions de vérification, veuillez utiliser l'application **Oubli du UNIP/mot de passe.**
- Si vous n'avez pas complété vos questions de vérification, mais vous avez une carte UdeM valide, utilisez le **formulaire d'auto-attribution**.

Si vous ne répondez pas aux critères précédents, veuillez contacter le Centre de services des TI.

Je n'arrive pas à accéder à Mon Profil TI

Cette application a été remplacée par Mon accès UdeM

Je n'arrive plus à accéder à certains services depuis le changement de mot de passe.

1. Les services ESI et DAA n'utilisent pas le UNIP / mot de passe, mais plutôt un mot de passe qui leur est propre. Si vous désirez appliquer le même mot de passe pour tous vos services, vous devez utiliser la section Mot de passe de Mon Profil TI.

IMPORTANT : Les fureteurs Safari, Chrome et Edge ne sont pas compatibles avec l'application Mon profil TI.

2. Il s'agit d'un service ou d'un appareil pour lequel vous avez sélectionné l'option "Mémoriser mon mot de passe". Vous devez alors remplacer le mot de passe par votre nouveau UNIP / mot de passe.

Je suis diplômé de l'UdeM depuis moins de deux ans, j'aurais besoin d'un UNIP pour continuer à utiliser les services d'emplois du CESAR.

Veuillez vous référer à la page du **CESAR.**

Suite à mon départ de l'UdeM, combien de temps vais-je conserver mon privilège d'accès à mes comptes ?

Quatre avis vous seront transmis par courriel sur une base hebdomadaire, 28 jours avant l'inactivation de vos comptes.

Si vous n'avez aucune intention d'utiliser nos services après votre départ, vous pouvez demander que les accès à tous les services vous soient retirés au moment de votre départ. Dans ce cas, vous devez utiliser le **formulaire d'aide** en indiquant votre code d'utilisateur (login) et la date de votre départ.

Étudiants
Votre accès sera inactivé au début du 4e trimestre sans inscription ou lorsque l'autorisation de vous inscrire dans votre programme d'études vous sera retirée.

Diplômés
Votre accès demeure actif à vie si votre diplôme a été obtenu après le 1er janvier 2016.-

Si votre diplôme a été obtenu avant le 1er janvier 2016, votre compte SIM sera inactivé. Vous pouvez cependant conserver votre adresse de courriel institutionnelle. Il est donc important que vous mainteniez une adresse d'acheminement du courriel valide à votre dossier après avoir quitté l'UdeM.

Retraités
Votre accès demeure actif à vie.

Qu'est-ce que Mon accès UdeM?

Mon accès UdeM désigne l'application Web avec laquelle les employés et les étudiants peuvent gérer eux-mêmes leurs accès aux différents services offerts par les TI. Cette application regroupe les fonctionnalités suivantes :

- la consultation du compte SIM de l'utilisateur;
- la consultation de l'adresse de courriel institutionnelle "@umontreal.ca";
- la gestion de la redirection de courriels vers une adresse personnelle;
- la gestion des questions de vérification pour l'oubli de mot de passe.

Il est accessible par :

Mon Portail UdeM

Articles connexes

- L'authentification à nos services
- Authentification à deux facteurs (A2F)
- Foire aux questions (FAQ)